

Réponse aux déclarations préalables et débat sur Cerem'avenir

La direction s'inquiète sur la capacité du Cerema, de ses agents, à « se faire peur » sans raisons objectives. La CGT estime qu'en regard, la direction a une capacité à « rassurer » sans forcément beaucoup de raisons objectives non plus.

La direction précise que le conseil d'administration du 17 avril n'arbitrera pas l'ensemble des sujets. Il s'agit selon elle davantage d'un point de départ que d'un point d'arrivée. Ce conseil tranchera de grandes orientations, parfois certains choix de scénarios, parfois non, car ils ne seront pas suffisamment avancés.

Sur la « privatisation rampante » évoquée notamment par la CGT, la direction répond que personne ne conteste que le Cerema soit un établissement public doté de missions de services publics. Elle précise que la ministre elle-même a réaffirmé l'importance du Cerema en matière de services publics, pour l'État et les collectivités. Elle estime également que l'ambition d'être sans concurrence avec les collectivités est l'antithèse d'une privatisation. Elle reconnaît que sur la forme, les documents vont être retravaillés.

Sur le « repyramidage » (évolution à la hausse des postes de catégorie A/A+ conduisant à une diminution accrue des postes de B et C), le directeur général s'interroge sur la pertinence d'une poursuite de la tendance observée, estimant possible que l'heure soit venue d'y mettre un terme.

La CGT répond tout de même qu'on peut dresser une liste d'entreprises anciennement publiques, aujourd'hui privées pour lesquels de hauts responsables de l'État, ministres entre autres, avaient juré quelques années auparavant la main sur le cœur que jamais l'État ne se retirerait du capital... Par ailleurs, si en effet la privatisation de la structure Cerema n'est pas à l'ordre du jour de Cerem'avenir, il nous semble tout de même assez indéniable que le chantier Cerem'avenir s'accompagne d'une pénétration de la logique et des pratiques du privé. La direction en convient et assume l'objectif que le Cerema se mette en capacité de vendre/séduire/valoriser vis-à-vis aussi bien de l'État que des collectivités et partenaires. Par ailleurs, elle rappelle que la recherche de recettes propres est aussi une nécessité face à notre modèle économique, qui fait qu'une part de nos

dépenses est conditionnée par des rentrées complémentaires à la subvention de l'État.

En réponse à une intervention de la CGT demandant à la direction si un geste social était envisagé en direction des agents, la direction générale n'exclut pas une mise en œuvre anticipée de la revalorisation des frais de déplacements prévue par le ministère si le décret correspondant ne paraissait pas au printemps. La direction générale propose donc royalement d'appliquer un peu en avance des orientations qui, par ailleurs, améliorent les pratiques en vigueur par certains aspects mais les dégradent aussi par d'autres...

En réponse à une autre question de la CGT, la direction précise qu'en Occitanie, il est envisagé un délégué qui sera la porte d'entrée, éventuellement d'entouré d'une équipe très réduite, et qui s'appuiera sur les deux directions jusqu'à présent en charge de la région. La création d'une neuvième direction est à ce stade écartée.

Chantier 2 :

La CGT demande comment le Cerema sera rémunéré quand il travaillera pour les collectivités par le biais de l'ANCT ? La direction ne peut répondre à ce stade mais espère que pour partie au moins cela alimentera les recettes de l'établissement.

Chantier 4 :

41 segments d'activité thématiques et 3 segments transversaux ont été définis. Toutefois la répartition des effectifs et le niveau des compétences ainsi que le volume des prestations sur chaque segment n'ont pas été déterminés. La direction nous explique que ce chantier, particulièrement attendu, est en retard par rapport au calendrier initialement envisagé.

Chantier 7 :

Concernant les activités de faible ampleurs et/ou émergentes, une grille d'évaluation a été réalisée mais la cartographie n'a pas été établie. La direction n'apporte pas de précision sur ce point.

Concernant les activités de normalisation et certification, le rapport relève de nombreuses difficultés à surmonter. La direction indique qu'à ce stade, l'orientation serait plutôt de maintenir l'activité ce qui suppose de la renforcer.

Concernant les matériels de laboratoire, les documents évoquent la création d'un pôle matériel national pour la mutualisation des équipements.

La liste des matériels mutualisés n'a été établie. Concernant les activités de laboratoire, des propositions devaient être finalisé fin janvier sur les activités suivantes :

- Plongeurs subaquatiques
- Essais sur géosynthétiques
- Organisation de l'activité de sondages géotechniques
- Spécialisation des laboratoires en matière d'essais sur matériaux bitumineux

Pour l'instant, la direction indique que ces éléments ne sont pas disponibles.

Chantier 8 :

Les orientations très ambitieuses en matière de ressources humaines nous font craindre une pression très forte sur les équipes dans un contexte où les effectifs demeurent limités et n'ont sans doute pas

vocation à augmenter. La direction assume un haut niveau d'ambition. La CGT s'interroge sur le coût possible d'une ambition qui risque de s'apparenter plutôt à du rêve au regard encore une fois du contexte.

La CGT a décidé de ne plus participer aux réunions informelles relatives à Cerem'avenir et s'en tiendra à une analyse des documents qui seront transmis. Ces réunions, qui pourraient laisser penser que Cerem'avenir fait l'objet d'une co-construction avec les représentants du personnel, n'ont en effet pas de plus-value dès lors que la direction n'envisage pas de changement de cap sur l'essentiel et que nous nous refusons à arbitrer sur les scénarios proposés. La CGT vient en parallèle de lancer un appel aux autres organisations pour intervenir unitairement face aux risques du projet Cerem'avenir et contre le cadre de baisse des effectifs et des moyens.